

*Etat Actuel des cantons Démocratiques.*

**L'**INE'GALITE' des fortunes a commencé dans les cantons démocratiques par le retour de quelques personnes qui avoient acquis des richesses dans les pays étrangers: elle s'y est propagée par le moyen des acquisitions dans les cantons qui sont restés pasteurs, et par les manufactures dans ceux où elles sont admises. Plusieurs des habitans du canton d'Appenzel, surtout de la partie protestante, ont une fortune considérable: la misère n'y existe pas, parce qu'ils ont encore conservé un reste de simplicité, et que la plupart des cultivateurs possèdent les terres qu'ils font valoir. D'ailleurs les prairies sont sujettes à un si petit nombre de ces fléaux qui menacent les cultures, que les peuples, dont elles forment la majeure partie des possessions, sont à leur aise.

Ces changemens dans les fortunes apportent nécessairement des changemens dans la constitution. Jadis tous les hommes, égaux par leur état et par leurs occupations, s'assembloient au milieu d'une prairie: là ils se nommoient des chefs, se donnoient des loix, régloient les affaires de l'état qui les intéressoient tous personnellement. Actuellement le plus riche a nécessairement un ascendant marqué; les pauvres redoutent de l'indisposer, parce qu'ils craignent de perdre une subsistance qu'il peut leur assurer; les autres se ménagent par des raisons de convenance, et chacun se rend à l'Assemblée bien résolu de se conformer à ses desirs. Plusieurs riches ont des intérêts séparés ou semblables; ils forment des partis ou dictent ensemble des arrangemens qui leur sont avantageux. Dès-lors plus d'égalité démocratique: une aristocratie inconstitutionnelle prend sa place, et produit des maux infinis, parce que le bien de tous est sacrifié aux passions de quelques-uns.

Elle n'a point les avantages d'une véritable aristocratie, parce que le pouvoir des personnes en crédit n'est pas assez assuré pour qu'elles s'occupent du bonheur général; elle-en a tous les désavantages joints à ceux d'une démocratie.

Dans les temps où le luxe n'avoit pas encore pénétré en Suisse, les habitans avoient peu de besoins et moins de dépendance. Un homme riche ne leur en imposoit pas, il leur devenoit suspect; c'étoit un crime à leurs yeux d'avoir cet avantage sur les autres citoyens, et des émotions populaires le sacrifioient à la sûreté générale: la maza chez les Valaisans; la justice de sang chez les Grisons; diverses émeutes, à différentes époques, nous retracent bien des scènes sanglantes où des hommes souvent estimables furent sacrifiés à la jalouse ignorance du peuple.

Des exécutions sanglantes, une proscription générale de tous les hommes actifs et industrieux, ne suffisoient pas pour conserver cette égalité primitive qui faisoit le bonheur des anciens Suisses; état, sans doute, heureux lorsque la félicité des hommes consiste à satisfaire leurs besoins physiques. Exempts d'inquiétudes, sûrs d'une existence que leur fournissoient leurs troupeaux, certains qu'aucune exaction, aucun impôt ne pourroit les plonger dans l'indigence, puisqu'eux mêmes faisoient leurs loix, ils étoient sans doute heureux; la portée de leur esprit étoit analogue à leur état. Mais pour que les Suisses pussent conserver ce bonheur, il falloit rompre toute communication avec les peuples voisins, et que les barrières que la nature avoit posées